

Le référentiel des tâches dans les universités : débat autour d'un premier bilan 17 novembre 2011

Une mesure importante accompagne la modification du statut des Enseignants-Chercheurs de 2009, il s'agit de la prise en compte dans le service de l'enseignant-chercheur de ses activités professionnelles qui ne relèvent pas l'enseignement en présentiel. L'arrêté en question propose la mise en place d'un référentiel d'équivalences des tâches dans chaque université.

Un certain nombre d'universités ont mis en place ce référentiel, d'autres sont sur le point de le faire.

La CDUS, l'association PROMOSCIENCES et le réseau des Vice-Présidents CEVU ont jugé utile d'organiser une journée d'échange et de partage d'expériences et de faire un premier bilan et si possible d'émettre des préconisations pour l'avenir.

Cette journée a été organisée le 17 novembre 2011 dans les locaux de l'UPMC.

Après une présentation des objectifs de cette journée, 4 témoignages sur la mise en place de référentiels ont été présentés (Lyon 1, Lille 1, Poitiers et l'UPEC). Dans un deuxième temps, des membres du bureau de la CDUS ont exposé une analyse comparative d'une dizaine de référentiels sur la base des items suivants :

- suivi de la mise en œuvre,
- niveau de délégation aux composantes,
- articulation avec le service des enseignants-chercheurs,
- poids relatif des procédures d'accompagnement des étudiants,
- prise en compte des activités de recherche.

A la suite de ces présentations, une discussion très riche avec la salle s'est engagée et a permis de dégager les préconisations suivantes :

- *Harmoniser les terminologies pour éviter les problèmes de sémantique*
- *Parler d'activités ou de charges plutôt que de décharges et de primes*
- *Coupler l'affichage systématique des heures TD avec les heures effectives (1hTD = 4,2h effectives)*
- *Pour respecter les spécificités, donner la liberté et la responsabilité aux composantes avec un cadrage du central sous forme de plafond ou de fourchette*
- *Prendre impérativement en compte les suivis et encadrements de stages et de projets*
- *Définir précisément les charges par l'intermédiaire d'une fiche descriptive des activités*
- *Permettre l'intégration des PRAG et PRCE dans le dispositif pour tendre vers l'équité optimale*
- *Evaluer le dispositif et en diffuser le bilan pour obtenir l'adhésion générale (exemples d'indicateurs : % suivi, % pilotage, % L, % M, % recherche)*
- *Intégrer les responsabilités liées à la recherche*
- *Identifier dans la réflexion les sources de financement mobilisable*

L'ensemble des documents et des présentations est consultable sur le site de la CDUS (<http://www.cdus.asso.fr/>; rubrique « Documents »).

Contacts

Jean-Marc BROTO
Président de la CDUS
dirpca@adm.ups-tlse.fr
<http://www.cdus.asso.fr>

Patricia ARNAULT
Présidente de PROMOSCIENCES
Patricia.arnault@univ-poitiers.fr
promosciences.org

Thierry MICHOT
Président réseau VP CEVU
Thierry.Michot@univ-brest.fr